Le Récap'

Rannée

LETTRE TRIMESTRIELLE D'INFORMATIONS MUNICIPALES
3ème trimestre 2026

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(pour plus de détails, vous pouvez consulter le site communal ou vous renseigner en mairie)

21 JUILLET 2026

Lotissement de la Sallerie : cession des parcelles WB 153 et 155, AB 32 au profit de la SAS SOFIL au prix net vendeur de 115 000 €.
Subvention Kreiz :dans le cadre de la convention territoriale globale, versement de 27 000 € pour l'année 2026 et 713 € pour la mise à disposition du coordinateur de secteur.
Location des salles aux intervenants extérieurs : approbation d'une convention-type et fixation des tarifs suivants : 150 € aux association ou intervenants privés, 1000 € de caution pour les dégradations et 150 € de forfait pour le ménage non fait.
Subvention Pêle-mêle 2026 : versement de 2 155,10 €.
Relais Petite Enfance : approbation de la convention de fonctionnement 2026/2027.
Décisions du Maire : batterie pour radar mobile (205.20 €), détergent pour graffitis (127,92 €).

25 AOUT 2026

Création d'un emploi non permanent : contrat temporaire de 3 mois pour remplacer un agent momentanément absent.
Décisions du Maire : 2 fauteuils pour la médiathèque (208 €).

15 SEPTEMBRE 2026

Ecole de Vitré : versement d'une participation de 141 € au titre de l'année scolaire 2025/2026 pour un élève en résidence alternée.
Taxe sur la vacance des locaux d'habitation : institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation au 1er janvier 2027.
Décisions du Maire : panneaux de pique-nique (275.40 €), transport en car pour « Tous pour la Vie » (542 €).

* *

BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES - Merci de ne pas bloquer les bornes en jetant votre sac jaune plein. Pour information, un sac cabas est à votre disposition en mairie. En ce concerne les fûts de bière, ils doivent être déposés à la déchèterie. **Pour le respect de chacun, ne les laissez pas par terre.** Le SMICTOM passe vider les bornes tous les lundis (ordures ménagères) et les mercredis (emballages recyclables). Vous trouverez des bornes : **place Pierre et Marie Curie, rue St Crépin, parking rue de Brétigné, avenue St Lazare et à La Croix de la Barre.**

ELECTIONS - Si vous souhaitez voter en 2027, et que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales de Rannée, vous devez faire parvenir votre demande d'inscription en mairie, accompagnée de justificatifs d'identité et de domicile, **au plus tard le 6ème vendredi précédent le scrutin soit le vendredi 12 mars 2027**. Pour information, les élections présidentielles auront lieu les 18 avril et 2 mai (en cas de second tour).

AVIS AUX PARENTS D'ENFANTS MAJEURS NE VIVANT PLUS A RANNEE - Merci d'inviter vos enfants à s'inscrire sur les listes électorales de la commune de **leur nouveau domicile** : inscription en ligne, ou sur papier, à partir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. La liste électorale va être révisée prochainement pour radier les électeurs nés avant l'année 2000 non propriétaires sur la commune et qui ne sont plus domiciliés à Rannée.

L'ASSAINISSEMENT AUTONOME - Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) assure le contrôle règlementaire de toutes les installations qui ne sont pas raccordées aux réseaux collectifs sur l'ensemble des 46 communes du territoire.
La loi du 3 janvier 1992, complétée par la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, qui répartit les obligations entre usagers et collectivités locales, impose aux communes ou leurs groupements (comme ici Vitré Communauté) d'assurer les différents contrôles liés à l'assainissement autonome en organisant un Service Public d'Assainissement Non Collectif. Quant aux particuliers, ils sont responsables de la mise en œuvre de l'entretien des ouvrages : ils doivent veiller à ce que les installations soient maintenues en bon état de fonctionnement, notamment en faisant vidanger périodiquement la fosse toutes eaux par une entreprise agréée. Un contrôle de fonctionnement est effectué par les services de Vitré Communauté en charge du SPANC.

Service assainissement autonome
Pôle Aménagement 87 bis, Boulevard des Rochers 35500 VITRE
Tél. : 02 23 55 55 82 - spanc@vitrecommunaute.org

* * * * * * *

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Vitré Communauté encadre le service de l'eau et de l'assainissement collectif et prend en charge la politique d'investissement et de gestion des travaux sur les ouvrages. En ce qui concerne l'exploitation des réseaux et la relation aux usagers, sur Rannée, c'est la SAUR qui est l'entreprise délégataire de service public.

Qui contacter ?
Pour toute question sur les contrats d'assainissement : 02.78.51.80.00 (du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00).
Pour toute **demande de dépannage** : 02.78.51.80.09 **(service accessible 24h/24, 7j/7).**
Pour toute demande de **contrôle de branchement** : 02.78.51.80.00 ou saur-as35@saur.com .
Lors d'un contact téléphonique pour une demande de rendez-vous (ex contrôle de branchement), le client est invité à choisir sur le serveur vocal interactif *« Je veux prendre rendez-vous »*. Il est recommandé de privilégier votre demande par mail

Service Eau et assainissement collectif
E-mail : assainissement@vitrecommunaute.org Téléphone : 02 99 74 52 61

Plus d'informations sur le site de Vitré Communauté
rubrique services aux usagers/Eau et Assainissement

Mairie de Rannée - 4 Avenue de l'Ardenne
Tél. : 02.99.96.23.34
Courriel : mairie@rannee.com
Site internet : http://www.rannee.com
Horaires : lundi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00